Docusign Envelope ID: F7BD4CC2-3933-4D9B-A92C-193618F3BFFE

Abercrombie & Kent France SAS

Société par Actions Simplifiée au
capital de 40.000 €
Siège social : 5 Passage d'Enfer - 75014 Paris
R.C.S Paris 442 222 535
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025

L 'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,

La société Sanctuary Retreats Ltd, représentée par Monsieur lan Brimicombe, associé unique de la Société (l' **« Associé Unique** »), après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les comptes annuels 2024 (bilan, compte de résultat et annexes);
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- le texte des projets de résolutions ;

A pris les décisions ci-après rapportées portant sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président ;
- Quitus au Président ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et L. 227-11 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Absence de renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs pour les formalités.

La séance est présidée par Monsieur lan Brimicombe, en sa qualité de Président de la Société.

Le Commissaire aux Comptes de la Société, le cabinet KPMG SA, représenté par Monsieur John Evans, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que l'Associé Unique, présent, possède la totalité des actions formant le capital social et ayant droit de vote.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes.

Première décision

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

Docusign Envelope ID: F7BD4CC2-3933-4D9B-A92C-193618F3BFFE

approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés et, d'une manière générale, la gestion sociale de la Société pendant cet exercice, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport du Président.

L'Associé Unique donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième décision

L'Associé Unique constate, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, que le résultat de l'exercice est un bénéfice qui s'élève à 45.656 euros.

L'Associé Unique approuve la proposition du Président quant à l'affectation de ce résultat et, en conséquence, décide que le bénéfice de l'exercice d'un montant de 45.656 euros soit affecté en totalité au compte report à nouveau.

Enfin, l'Associé Unique, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, constate qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième décision

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne comprennent aucune dépense et charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Quatrième décision

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur les conventions réglementées visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, constate qu'une nouvelle convention de gestion et de services a été conclue entre la Société et Abercrombie & Kent Management Services Ltd au titre de l'exercice écoulé.

L'Associé Unique constate en outre que les conventions approuvées antérieurement se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Cinquième décision

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 28 juin 2019, aux termes duquel l'Associé Unique de la Société a nommé, pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue des décisions de l'Associé Unique approuvant les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2024 :

Docusign Envelope ID: F7BD4CC2-3933-4D9B-A92C-193618F3BFFE

- KPMG SA en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et
- KPMG Audit Sud-Ouest en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

prend acte que les mandats de KPMG SA, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, et de KPMG Audit Sud-Ouest, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, ont pris fin à l'issue des décisions de l'Associé Unique approuvant les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2024 ;

et décide, de ne pas les renouveler dans leurs mandats dans la mesure où la Société ne franchit plus les seuils légaux.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Sixième décision

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes déclarations et/ou formalités rendues nécessaires par les présentes délibérations.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'Associé Unique.

Le présent procès-verbal est signé de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code Civil, par l'intermédiaire du prestataire de services www.docusign.com.

Signed by:
5DE71D0E87DE445...

Le Président
M. Ian Brimicombe

Signed by:
5DE71D0E87DE445...

Sanctuary Retreats Ltd
représentée par
M. Ian Brimicombe